

Canada le mois dernier, aujourd'hui, messieurs, nous luttons pour conserver le *Canadian*.

Maintenant, je crois MM. Crump et Emerson quand ils disent que c'est leur intention d'abandonner le service des voyageurs. Si je me rappelle bien ce que j'ai lu quand vous les avez questionnés au cours d'audiences antérieures sur les mémoires qu'ils avaient soumis à ce Comité, ils n'ont donné aucune sorte d'assurance que le *Canadian* resterait en service pendant un temps déterminé. Je pense que vous vous en êtes rendu compte aujourd'hui. Vous avez voyagé par ce train, trois fois environ, je crois, ou trois fois au moins quand vous partirez. Vous avez constaté le laisser-aller qui est survenu au cours des derniers mois sur le *Canadian*. Cela a commencé bien avant le retrait du *Dominion* et maintenant, c'est bien visible.

Quand les maires se sont rendu à Ottawa, je crois que c'est dans votre procès-verbal, j'ai dit que ce qui m'avait le plus frappé à la lecture du compte rendu dans les journaux de l'accident survenu aux trains du National-Canadien et du Pacifique-Canadien quand ils furent ensevelis sous une avalanche en Colombie-Britannique, c'était la comparaison du nombre de voyageurs à bord de ces deux trains; il y en avait 135 sur le *Canadian* du Pacifique-Canadien et soit 205 ou 210 sur le train du National-Canadien. A mon sens, c'est évidemment un indice que d'une part, on tente par tous les moyens de remplir le plus grand nombre possible de voitures pour voyageurs, tandis que de l'autre, on ne le fait pas. Vous avez entendu M. Doak dire il y a quelques moments, c'est une des choses qui me sont familières, que c'est un problème difficile; quelqu'un a demandé ce matin une question au sujet de la discrimination du maire Magnacca, il a dit clairement qu'il n'y avait aucune discrimination quant à la couleur, la foi, la race ou autre chose de cette nature, et cependant, il y a en cela de la discrimination. M. Doak avait raison de dire que à Brandon, lorsque vous désirez une réservation pour un voyage au loin à bord du *Canadian* il vous faut attendre que quelqu'un de Winnipeg puisse s'en occuper.

J'admets que j'obtiens un bien meilleur service les rares fois où j'utilise le train, j'avoue que je le préfère à l'avion. Quand je désire une réservation, je téléphone la veille à un de mes amis du Pacifique-Canadien à Winnipeg. De cette manière, je peux obtenir une réservation. Si je veux le faire par l'entremise du bureau de Brandon, il me faut attendre que ma demande suive la filière. C'est une certaine forme de discrimination. Comment procèdent-ils, je l'ignore; mais je ne crois pas que je devrais avoir plus de difficulté à obtenir une réservation à bord du train, après un avis raisonnable, que celui qui habite à un autre endroit, pourvu qu'une telle réservation soit disponible. Messieurs, je veux que l'on me comprenne bien, j'attache beaucoup d'importance à ce que j'ai lu des propos de l'ancien président du Pacifique-Canadien et du président du conseil d'administration. Je crois que c'est un avertissement clair et brutal, venant de la part de représentants de l'entreprise libre, que c'est leur intention de se retirer du service des voyageurs. Je ne pense pas qu'il se trouve quelqu'un, ayant entendu leurs déclarations, lu leurs écrits et les citations de leurs discours publics, qui puisse me contredire à ce sujet. C'est un problème de transport des voyageurs que ce Comité doit étudier, en évaluant convenablement le véritable objectif en vue, le *Dominion*.

Vous avez entendu beaucoup de commentaires au sujet de l'entente de 1880. Cette entente avait été conclue dans des circonstances particulières, alors que le premier ministre du temps croyait essentiel de lier ensemble tout ce